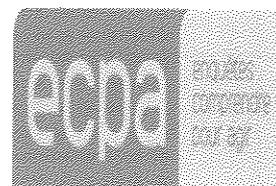




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**ARRETE PREFECTORAL n° 2741 du 31 juillet 2007  
PORTANT DESIGNATION DES ENQUETEURS DU  
PROGRAMME ECPA « ENQUETES COMPRENDRE POUR AGIR »**

---

LE PREFET du département des Pyrénées Orientales ;

- Vu la décision du comité interministériel à la sécurité routière du 7 juillet 2004 de lancer et déployer dans chaque département un programme d'enquêtes techniques pour la connaissance des accidents mortels ou graves.
- Vu la lettre du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière aux Préfets du 23 août 2004, portant sur le lancement du nouveau dispositif pour la politique locale de sécurité routière, et notamment des enquêtes techniques dénommées Enquêtes Comprendre Pour Agir (ECPA).
- Sur proposition du chef de projet sécurité routière et du coordinateur sécurité routière,

ARRETE

Article 1<sup>er</sup>.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées enquêteurs ECPA et réaliseront à ce titre des enquêtes techniques sur les accidents mortels ou graves de la circulation, portant sur un ou plusieurs enjeux identifiés dans le département, lors de l'élaboration du Document Général d'Orientations (DGO). Leur engagement pour deux années à compter de la publication du présent arrêté, a été proposé par les services de l'Etat et les partenaires locaux. L'engagement est personnel pour ceux qui interviennent à titre individuel.

- ***spécialistes de l'infrastructure:***
  - M. DEIXONNE Philippe (DDE66)
  - M. SAGELOLY Marc (DDE66)
- ***membres des forces de l'ordre***
  - M. LESPINASSE Ivan (Gendarmerie)
  - M. NICOLESSI Patrick (Gendarmerie)
  - M. SALOME Jean Luc (Police)
- ***spécialiste automobiles***
  - M. SAVARIN Georges (ANPE66)

Article 2.- Le secrétaire général de la préfecture, le chef de projet sécurité routière et le coordinateur sécurité routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Perpignan, le 31 juillet 2007

signé: Le Préfet  
Hugues BOUSIGES

Pour Ampliation  
L'attaché, Chef de Cabinet

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Pujol', with a large, sweeping initial 'G'.

Guy PUJOL

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**CABINET DU PREFET**  
Service des Décorations

Affaire suivie par : Jean-Louis ALLARD

☎ : 04.68.51.65.27

☎ : 04.68.34.68.51

Mail. : jean-louis.allard@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

**Arrêté N° 2461 du 13 juillet 2007**

**modifiant l'arrêté N° 2329 du 5 juillet 2007 portant attribution  
de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale**

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2329 du 5 juillet 2007 portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2007 ;

Sur Proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet ;

**ARRETE**

**Article 1** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté N° 2329 du 7 juillet 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

Il est ajouté à la liste des bénéficiaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon « VERMEIL » décernée aux titulaires de mandats électifs :

- **Monsieur Claude PICAS, Adjoint au maire de LE PERTHUS,**
- **Monsieur Albert CHISCANO, Adjoint au maire de LE PERTHUS,**

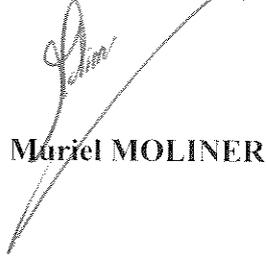
Leurs noms sont retirés de la liste des bénéficiaires de la médaille « ARGENT ».

.../...

**Article 2** : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 13 juillet 2007

POUR AMPLIATION,  
Le Chef de bureau du Cabinet,



**Mariel MOLINER**

LE PREFET,

*Original signé,*

**Thierry LATASTE**